

Instance informelle concertation interministérielle 2019

Organisation territoriale Des services publics

Intervention de Mme DINDAR

Instance informelle concertation interministérielle 2019

Rappel du contexte : lancement AP 2022 :

- Circulaire du 24 juillet 2018
- Mise en place d'un comité d'experts
- Transmission du Livre Blanc en novembre 2018 => socle des travaux à venir

Instance informelle concertation interministérielle 2019

Circulaire du 5 juin relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail :

Différents impacts sur l'organisation territoriale :

- souhaite que certaines fonctions ou missions puissent être intégralement délocalisées en région : *propositions du niveau local à faire remonter*
- souhaite que les services déconcentrés soient davantage associés à l'élaboration de la norme (article 8 du décret du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration)
- encadrement et revue de l'usage des circulaires

Instance informelle concertation interministérielle 2019

Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État :

Quatre objectifs :

- 1- Désenchevêtrer les compétences de l'État, avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les acteurs hors de la sphère publique ;
- 2- Réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement ;
- 3- Gagner en efficacité en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations interdépartementales ;
- 4- Conférer aux responsables déconcentrés, et notamment aux responsables départementaux, des pouvoirs de gestion accrus et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires.

Instance informelle concertation interministérielle 2019

1. Désenchevêtrer les compétences de l'État, avec les collectivités territoriales, les opérateurs et les acteurs hors de la sphère publique

Désenchevêtrer les compétences de l'État et des collectivités :
Identification de 4 champs principaux :

- développement économique
- urbanisme
- famille et enfance
- culture

Instance informelle concertation interministérielle 2019

Clarification des compétences à conduire au sein de l'État entre l'État et les autres acteurs dans différents domaines :

- Jeunesse et vie associative
- Sport
- Cohésion sociale - formation/certification
- Urbanisme
- Emploi et travail
- Recherche et technologie
- Biodiversité
- Famille et enfance
- Handicap

Instance informelle concertation interministérielle 2019

2- Réorganiser le réseau déconcentré de l'État pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement

Deux objectifs principaux :

- mieux exercer les missions prioritaires du Gouvernement et renforcer les services responsables
 - rendre le service au plus près des usagers (échelon départemental : mise en œuvre des politiques de l'État et échelon régional : impulsion, évaluation des politiques publiques et coordination).
- => création du service public de l'insertion
=> recentrer les missions Sport, Jeunesse et vie associative, les rapprocher de l'Éducation Nationale et préparer la mise en œuvre du SNU
=> accroître le soutien de l'État en matière d'ingénierie territoriale (ANCT)

Instance informelle concertation interministérielle 2019

3- Gagner en efficacité par la mutualisation des moyens et la coopération interdépartementale

- Mutualisation en matière budgétaire

=> Fusion des programmes 333 et 307 effective au 1^{er} janvier 2020

- Mutualisation en matière de fonctions support

=> Constitution au niveau départemental de SG communs aux préfetures et DDI

- Mutualisation en matière immobilière

- Développement des coopérations départementales

Deux catégories :

- **plateformes interdépartementales** dans le but d'opérer un traitement administratif mutualisé de certaines procédures,
- création de **pôles de compétences multidépartementaux** (partage d'expertise, compétences rares).

Instance informelle concertation interministérielle 2019

4- Rechercher une meilleure articulation d'exercice des missions à l'échelon départemental des DREAL et DDT(M)

=> Regroupement sur un site unique des UD DREAL et des représentants des opérateurs de l'État avec les autres services de l'État réalisé dans chaque département

=> Mise en place systématiquement d'engagements de service conclus entre préfets de département, DR et responsables d'UD sous la coordination du préfet de région

=> Rapprochements d'UD communes à plusieurs départements d'une même région ou de régions limitrophes

=> Analyse des missions des DREAL (voir celles qui pourraient être exercées au niveau départemental ou interdépartemental sans perte d'efficacité).

Instance informelle concertation interministérielle 2019

5- Mettre en place des plateformes de gestion en matière de politique de l'eau, du traitement de l'habitat insalubre et indigne et de politique de l'environnement

=> Politiques de l'eau, du traitement de l'habitat insalubre et indigne : sous coordination régionale, mise en place de **plateformes départementales ou interdépartementales**, sous l'autorité du préfet de département, dirigées par un responsable investi par lui d'une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des services de l'État compétents (DDT, DDSCS, DDPP, DREAL et ARS), en articulation avec les opérateurs de l'État compétents

=> Politique de l'environnement : **identification des missions** par les Ministères pour adopter un tel schéma.

Instance informelle concertation interministérielle 2019

6- Renforcer les guichets d'accueil de proximité

Annonce d'une instruction spécifique prochainement relative au **déploiement des Maisons France Service.**

Instance informelle concertation interministérielle 2019

7- Rassembler l'État déconcentré autour du Préfet, garant de la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires

=> **Création d'un comité interministériel régional des transformations des services publics**, présidé par le préfet de région.

Membres : préfets de département, directeurs des services régionaux de l'État, recteurs de régions académiques, directeurs généraux des ARS et directeurs régionaux des EPA.

Rôle : examiner, valider et suivre les principales réorganisations des services publics.

Missions :

- garantir une stratégie globale cohérente de l'ensemble des réorganisations
- assurer la planification dans le temps des opérations
- organiser la concertation avec les élus et parties prenantes.

Instance informelle concertation interministérielle 2019

Échéances à venir :

Demande de contributions écrites des services de l'État
=> Transmission pour le **2 août 2019**

Fin juin – début juillet :

- Constitution de groupes de travail sur des thématiques ciblées
- Constitution d'un « comité des sages » à la composition ouverte sur les partenaires extérieurs (opérateurs, collectivités, universités...)

=> à l'issue de leurs travaux, transmission des propositions pour le **5 septembre 2019**

- Instance informelle de concertation interministérielle : **3 juillet 2019**

Septembre – octobre :

- **CAR du 10 septembre prochain** : discussion sur la première trame du livre blanc
- **CAR du 18 octobre prochain** : présentation de la version définitive, **avant transmission** aux services du Premier Ministre.